

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**

**Commune de LA SALVETAT SUR AGOUT**

**Captage Camp del Tour**

**Extrait de l'arrêté N° 2013-II-1518 portant**

**déclaration d'utilité publique :**

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

**autorisation :**

- de traiter de l'eau destinée à la consommation humaine
- de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de La Salvetat sur Agout, ci-après dénommée le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage Camp del Tour sis sur la commune de La Salvetat sur Agout,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers. et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>